

AVIS

Sur la demande présentée par la société Palat Carrières et Travaux Publics pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension de la carrière de schistes ardoisiers située sur la commune de Saint Hippolyte

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le 17 novembre 2022, à Laguiole, en séance publique, sous la Présidence de Jean Valadier, Président

Etaient présents : Vincent Alazard, Daniel Batut, Christian Cagnac, Martine Bessières, Didier Cayla, Jean-Raymond Cayzac, Annie Cazard, Pauline Cestrières, Cathy Chauffour, Alain Combettes, Christophe Delmas, Jean Delmas, Xavier Delouis, Colette Feybesse, Serge Franc, Geneviève Gasq-Barès, Pierre Ignace, Christiane Marfin, Philippe Mouliac, Anne Magne, Bruno Nayrolles, Lionel Pigot, Jean-Louis Poulhes, Françoise Prévinquières, Josette Serres, Benoît Revel, Robert Rispal, Joseph Soulenq, Murielle Vabret, Jean Valadier, Lucien Veyre.

Etaient excusés et avaient remis pouvoir : Emilien Soulenq pouvoir à Pierre Ignace

Vincent Alazard a été élu secrétaire de séance

Le Conseil Communautaire a pris connaissance de l'ouverture d'une enquête publique du 7/11/2022 - 9h au 9/12/2022 - 12h en commune de St Hippolyte et par voie numérique sur la demande présentée par la société Palat Carrières et Travaux Publics pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension de la carrière de schistes ardoisiers située sur la commune de Saint Hippolyte

Les communautés de communes et mairies sont invitées à donner leur avis sur le projet.

Considérant

- La localisation de l'activité projeté
- La nature de l'activité projetée

A savoir que:

- les activités étaient déjà autorisées par l'arrêté préfectoral n°930400 DU 26 février 1993, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : soit : N° 2510-1- Exploitation de carrière - Autorisation pour une superficie de 10ha 97a 13ca, une production maximale annuelle de 150 000 tonnes et une durée de 30 ans (échéance février 2023).
- La Sociéta Carrière Palat envisage le renouvellement avec extension et renonciation de l'autorisation d'extraire sur ce site qui portera sur
 - Une production moyenne de 10 000t/an (pour tenir compte des 60/70 % de stériles et obtenir 3 600 t/an commercialisables
 - Une durée de 30 ans
 - Une évolution voyant la part de la pierre croître sur la part de la lauze
- Les aspirations partagées sur le territoire à la valorisation patrimoniale, notamment en termes de restauration et réhabilitation des bâtis
- L'enjeu d'approvisionnement en matériaux de qualité, dans une démarche au caractère vertueux renforcée par la proximité
- La Charte du PNR Aubrac
- Le CRTE Aubrac Carladez et Viadène
- La compétence développement économique dévolue à l'EPCI

Le Conseil Communautaire émet un <u>AVIS FAVORABLE</u> sur l'exploitation projetée et transmet au PNR Aubrac sa confiance concernant une expertise environnementale.

Cette motion sera transmise à M. le Préfet de l'Aveyron M. le Préfet de Région M. Le Président du PNR de l'Aubrac

Jean Valadier

Président